

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 août 2024

### Une avancée pour la protection des IG aux États-Unis

**Le 6 août 2024, la cour d'appel des États-Unis pour le circuit fédéral (CAFC) a donné raison au Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC) et à l'INAO dans l'affaire qui les oppose au chanteur Travis Edwin Davis, dit Trav Torch.**

La CAFC vient d'annuler la décision du bureau américain des brevets et des marques (TTAB) qui avait permis à l'artiste Travis Edwin Davis de fonder, il y a quelques années, un label de musique et d'enregistrement nommé « Cologne & Cognac Entertainment », et ce malgré l'opposition conjointe du BNIC et de l'INAO.

A l'époque, le TTAB n'avait pas jugé pertinentes les craintes exprimées par le BNIC et l'INAO, qui considéraient que cette marque pourrait nuire à l'image de l'AOP « Cognac » et semer la confusion dans l'esprit des consommateurs.

Le TTAB avait estimé en son temps, que la marque du chanteur, utilisée pour des services de production et de musique hip-hop, n'était pas susceptible de nuire à la marque « Cognac ».

**La CAFC a donc renvoyé l'affaire au TTAB pour qu'il réexamine la plainte du BNIC et de l'INAO.**

La Cour a estimé que le bureau des marques (TTAB) avait appliqué une règle juridique incorrecte pour déterminer la notoriété de la marque « Cognac » et qu'elle avait écarté à tort des éléments de preuve pertinents. La cour a également estimé que le TTAB avait commis une erreur dans son analyse de la similitude des marques.

En approuvant les arguments défendus par l'INAO et le BNIC, la CAFC **assoit ainsi des normes juridiques claires et favorables pour la protection des indications géographiques en tant que marques de certification aux États-Unis.**

**Dans un pays où le concept d'indications géographiques a particulièrement du mal à être reconnu, la conclusion de cette affaire marque une avancée importante quant à la protection des indications géographiques aux États-Unis.**

#### Service Communication INAO

Nadia Michaud / Raphaël Bitton  
Tél : 01 73 30 38 78 / 01 73 30 38 39  
Mél : [n.michaud@inao.gouv.fr](mailto:n.michaud@inao.gouv.fr) / [r.bitton@inao.gouv.fr](mailto:r.bitton@inao.gouv.fr)  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

12, rue Henri Rol-Tanguy  
93 555 Montreuil Cedex

